

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 12 février 2018 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.
Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY – BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL – BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN – BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT – BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN, M. DIDIER – CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON – CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT – CIREY : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER – ETUZ : M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT – HYET : M. OUDIN – LA MALACHERE : M. GIRARD C – LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE, M. DENOYER – NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ – PENNESIÈRES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. GASTINE – QUENOCHÉ : M. GALLAND – RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD S. – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

4 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BONNEVENT VELLOREILLE : M. RACINE à MME CARDINAL – CIREY : M. GLAUSER à M. NOEL – ETUZ : M. PIOCHE à M. TABOURNOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT

3 membres suppléants avec voix délibérative :

MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) – MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER étant empêché) – VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M PHILIPPE étant empêché)

6 membres absents :

OISELAY : M. RAMSEYER, M.CARQUIGNY– SORANS : M. MUNEROT, MME FERRAND – TRESILLEY : M. FLEUROT – VANDELANS : MME GAY

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N18022001D

Objet : Demande d'une subvention d'équipement à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône pour l'équipement accueils périscolaires et de loisirs :

Comme chaque année, afin d'améliorer le confort des enfants accueillis au sein de nos accueils périscolaires et de loisirs (mercredis et vacances), le Président propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins : Matériel pédagogique, équipement électroménager....

Pour aider au financement de ces équipements, le Président propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 30% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2018.

Le coût HT estimé est de :

Coût HT	13 340 €
Montant de TVA à 20%	2 668 €
TOTAL TTC	16 008 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (30% du HT)	4 002 €
FCTVA	2 668 €
Fonds propres	9 338€
TOTAL TTC	16 008 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement et autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents liés à cette subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2018
Affichage : 20/02/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 12 février 2018 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.
Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY – BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL – BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN – BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX, M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN, M. DIDIER – CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT – CIREY : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT – HYET : M. OUDIN – LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE, M. DENOYER - NEUVELLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ – PENNESIERES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

4 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BONNEVENT VELLOREILLE : M. RACINE à MME CARDINAL - CIREY : M. GLAUSER à M. NOEL - ETUZ : M. PIOCHE à M. TABOURNOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT

3 membres suppléants avec voix délibérative :

MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) - MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M PHILIPPE étant empêché)

6 membres absents :

OISELAY : M. RAMSEYER, M.CARQUIGNY- SORANS : M. MUNEROT, MME FERRAND – TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N18022002D

Objet : Choix du fournisseur en tatamis pour le futur Dojo à Rioz :

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est maître d'ouvrage pour la construction d'un équipement spécialisé de type dojo à Rioz.

La salle principale doit être équipée de tatamis fixes pour la pratique des arts martiaux. Après consultation de fournisseurs spécialisés, le Président propose de retenir l'offre de la SOCIETE FRANCAISE DE JUDO située 11 rue de la Pompe à CERGY-PONTOISE (95801), pour la somme de 12 474 € HT soit 14 968.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer le devis et plus généralement tous les documents liés à cette commande.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20180220-18022001D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Affichage : 20/02/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 12 février 2018 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.
Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY – BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL – BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN – BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT – BUSSIÈRES : MME ROUX, M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN, M. DIDIER – CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON – CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT – CIREY : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER – ETUZ : M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT – HYET : M. OUDIN – LA MALACHERE : M. GIRARD C – LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIÈRES : M. COSTILLE, M. DENOYER – NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ – PENNESIÈRES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. GASTINE – QUENOCHÉ : M. GALLAND – RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD S. – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

4 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BONNEVENT VELLOREILLE : M. RACINE à MME CARDINAL – CIREY : M. GLAUSER à M. NOEL – ETUZ : M. PIOCHE à M. TABOURNOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT

3 membres suppléants avec voix délibérative :

MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) – MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER étant empêché) – VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

6 membres absents :

OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY – SORANS : M. MUNEROT, MME FERRAND – TRESILLEY : M. FLEUROT – VANDELANS : MME GAY

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N18022003D

Objet : Réalisation d'un emprunt :

Le Président rappelle que pour financer les opérations d'investissement en cours, il convient de souscrire un emprunt de 1.000.000 € qui sera inscrit au budget primitif 2018.

Après consultation auprès de différentes banques, le Président propose de retenir l'offre la mieux disante, à savoir :

Banque :

Banque Populaire Bourgogne Franche Comté –
5 avenue de Bourgogne – BP63-21802 QUETIGNY – CEDEX 9

Montant : 1.000.000 €

Durée : 7 ans

Taux fixe : 0,50 %

Conditions particulières : amortissement fixe du capital

Echéances : trimestrielles

Frais de dossier : 0 €

Les conditions particulières seront définies dans le contrat de prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide cette proposition et autorise le Président à signer le contrat de prêt et plus généralement tous les documents liés à la réalisation de cet emprunt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
070-247000706-20180220-18022001D-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/02/2018
Affichage : 20/02/2018



Département
de la Haute-Saône
Communauté de Communes
du Pays Riolais
Siège social : Rue des Frères Lumière
- 70 190 RIOZ

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 12 février 2018 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-huit, le vingt février à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.
Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY – BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL – BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN – BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT – BUSSIERES : MME ROUX, M. BRENOT – BUTHIERS : M. MAGNIN, M. DIDIER – CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON – CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT – CIREY : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER – ETUZ : M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT – HYET : M. OUDIN – LA MALACHERE : M. GIRARD C – LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE, M. DENOYER – NEUVELLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ – PENNESIERES : M. BRIOTTET – PERROUSE : M. GASTINE – QUENOCHÉ : M. GALLAND – RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD S. – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – VORAY SUR L'OGNON : M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

4 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :

BONNEVENT VELLOREILLE : M. RACINE à MME CARDINAL – CIREY : M. GLAUSER à M. NOEL – ETUZ : M. PIOCHE à M. TABOURNOT – GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT

3 membres suppléants avec voix délibérative :

MONTARLOT : MME BALLANDIER (M. BALLANDIER étant empêché) – MONTBOILLON : M. FUCHOT (M. PANIER étant empêché) – VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

6 membres absents :

OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY – SORANS : M. MUNEROT, MME FERRAND – TRESILLEY : M. FLEUROT – VANDELANS : MME GAY

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N18022004D

Objet : Protocole territorial Habiter Mieux 2018-2019

Vu la délibération du 13 novembre 2013 mentionnant l'aide de la CCPR complémentaire de l'Aide de Solidarité écologique de l'Etat dans le cadre du Programme « Habiter Mieux » ;

Vu la signature du Protocole territorial établi pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 ;

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays Riolais accompagne les propriétaires occupants dans l'objectif de réhabilitation du parc existant. Une subvention de 500€ est accordée aux ménages sous conditions de ressources si les travaux réalisés améliorent d'au moins 25% la performance énergétique pour des logements datant de plus de 15 ans.

Dans le cadre de la politique du logement le Président explique qu'il convient de signer le nouveau protocole territorial Habiter Mieux 2018-2019 avec le Département et l'Etat, afin de renouveler le 1er protocole signé pour la période 2014-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le ~~protocole territorial Habiter Mieux 2018-2019~~ pour poursuivre la politique de rénovation énergétique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

070-247000706-20180220-18022004D-DE
Réception par le préfet : 26/02/2018
Affichage : 26/02/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Le Président,
Roger RENAUDOT

